

## DISCOURS DE CLÔTURE

### CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

SEIZIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

Andorre-la-Vieille, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2015

Chères autorités, mesdames et messieurs,

Le moment de clore ces journées est arrivé, des journées qui ont débuté mercredi matin avec une visite d'étude de la Principauté d'Andorre et plus précisément, du Pas de la Case.

Permettez-moi de vous dire que de par mes origines et mon vécu, j'ai une sensibilité particulière pour le Pas de la Case et que par conséquent, les sujets traités dans les ateliers sur **la coopération transfrontalière en matière de paysage** qui se sont déroulés ces jours-ci ont revêtu un intérêt spécial pour moi en tant que ministre de l'Aménagement du Territoire mais également du point de vue personnel.

L'Andorre est un pays de frontières qui bénéficie, de par son enclavement, d'un environnement privilégié que nous n'avons pas toujours su préserver.

Conscient que la qualité des paysages doit être un indicateur de notre qualité de vie et des personnes qui nous rendent visite, le Gouvernement de l'Andorre a développé un concours d'idée pour **l'Amélioration du paysage et de l'environnement urbain transfrontalier du Pas de la Case**.

Ce concours prendra en considération les conclusions et les recommandations du Workshop International sur le paysage du Pas de la Case qui s'est déroulé au mois de mai et qui a été organisé par le Gouvernement de l'Andorre, la mairie d'Encamp et l'Université Autonome de Barcelone.

Pour la première fois, dès le début du projet, nous intégrons dans les bases du concours une analyse et des propositions basées sur une étude de paysage provenant du monde universitaire et par conséquent, d'une nature plus osée, actuelle et moderne, qui échappe à une vision de l'urbanisme plus traditionnelle et conditionnée.

D'autre part, en ce qui concerne la frontière sud, le Gouvernement de l'Andorre dispose d'un projet d'**Intégration et d'amélioration paysagère à la frontière du Riu Runer** et procédera très prochainement, au cours de l'exercice 2015, à un appel d'offres.

Ces actions revêtent un véritable caractère transfrontalier dans le sens où le Gouvernement de l'Andorre n'a pas l'intention de les entreprendre de façon isolée mais de rechercher la complicité des gouvernements des pays voisins.

Il convient également de souligner que le Ministère de l'Aménagement du Territoire apportera son soutien aux politiques du paysage définies dans la Stratégie Nationale du Paysage approuvée par le Gouvernement d'Andorre en 2011.

Il ne me reste plus qu'à remercier les 200 participants de 35 pays différents qui pendant 3 jours ont travaillé et réfléchi sur l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage.

Je remercie également le Conseil de l'Europe d'avoir choisi l'Andorre pour fêter le 15<sup>e</sup> anniversaire de cette Convention Européenne du Paysage et l'ensemble des personnes qui ont œuvré pour développer la sensibilité, la culture et la conscience de paysage, qui nous permettra de continuer à contempler et à vivre le paysage.